

Étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle

*Patrimoine bâti, paysages
et archéologie*

EXTRAITS DU RAPPORT

RÉSUMÉ

L'étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle se compose de trois études spécifiques : l'inventaire architectural et la caractérisation du milieu, la caractérisation et l'évaluation des paysages et l'étude de potentiel archéologique. Elle permet à la municipalité d'avoir un outil à la fois de connaissances et de gestion de son patrimoine. Elle est également la prémisse pour faciliter la prise de décisions en matière de gestion de ce dernier et de favoriser des projets de mise en valeur dans ce secteur de la municipalité de Rivière-Ouelle.

L'étude sur le patrimoine bâti est un portrait global faisant suite à l'analyse de l'inventaire architectural de la Pointe-aux-Orignaux. Il comprend le contexte historique et la caractérisation du milieu, la méthodologie et les résultats de l'inventaire ainsi que les principales caractéristiques du patrimoine bâti. Afin d'aider à la prise de décision, un portrait plus particulier des différents secteurs de la Pointe-aux-Orignaux a été réalisé. Cette caractérisation du cadre bâti fait état de la situation actuelle et sert de base à l'énonciation de recommandations pour la conservation et l'aménagement de ce secteur de Rivière-Ouelle.

Plusieurs bâtiments présentent une forte valeur patrimoniale. Cet indice de la valeur patrimoniale est le résultat de la conservation des caractéristiques architecturales selon l'époque et le style de construction des bâtiments présents. La majorité des bâtiments construits dans les années 1940, induisent un modèle architectural de type vernaculaire industriel se traduisant par des formes architecturales simples revêtues de matériaux usinés. Ce sont sur ces bâtiments plus récents qu'une grande partie des revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes. Cependant une grande majorité des bâtiments conservent leurs éléments architecturaux d'origine ou respectent le modèle ancestral, faisant état de leur authenticité.

La haute valeur patrimoniale de certains bâtiments est un encouragement aux propriétaires qui croient à la mise en valeur de leur propriété. Cependant, certains bâtiments nécessitent des améliorations afin de respecter le style et l'époque de construction. Leurs valeurs patrimoniales pourront s'améliorer et ainsi contribuer à garder l'authenticité architecturale de la Pointe-aux-Orignaux.

La caractérisation et l'évaluation des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est le second volet abordé. Lieu de villégiature valorisé, la Pointe-aux-Orignaux est reconnue pour la qualité de ses paysages humanisés et naturels. Située sur une avancée de territoire dans l'estuaire et formée de crêtes rocheuses parallèles à ce dernier ainsi que de l'anse des Mercier, la Pointe-aux-Orignaux a été divisée en cinq entités paysagères. Ce sont :

la route du Quai, l'anse des Mercier, le boisé de la Cinquième-Grève Est, le chemin des Jésuites et la Pointe-aux-Orignaux. De l'évaluation de la qualité des paysages résulte trois catégories de qualité paysagère, soit exceptionnelle, forte et moyenne. En majorité de qualité forte à exceptionnelle, les paysages de la Pointe-aux-Orignaux sont dominés par des panoramas éloignés et d'exception, un circuit routier offrant presque en continu des percées visuelles sur l'eau, un patrimoine bâti d'intérêt, une forte lisibilité¹ du paysage et une ambiance unique d'éloignement. Offrant un degré de préservation des paysages notable, la Pointe-aux-Orignaux doit être protégée et mise en valeur pour ses caractéristiques paysagères de grande valeur.

Dans le troisième volet, l'étude de potentiel archéologique s'intéresse plus particulièrement à la probabilité que des vestiges amérindiens ou eurocanadiens d'intérêt puissent se trouver à l'intérieur de cette aire patrimoniale. À la suite de l'analyse des composantes environnementales et des données historiques spécifiques à ce secteur, cette étude en arrive à définir 10 zones de potentiel archéologique dans l'aire patrimoniale. À trois de ces zones correspond un potentiel d'occupation amérindienne. Quant aux sept autres, elles réfèrent à des thématiques eurocanadiennes : période pionnière, domaine religieux et villégiature. Plusieurs actions peuvent être entreprises tant au niveau de l'acquisition des connaissances que de la gestion des ressources archéologiques. Cette étude constitue donc un guide de gestion des ressources archéologiques de l'aire patrimoniale.

¹ La lisibilité d'un paysage fait en sorte que son évolution est facile à voir et à comprendre sur le terrain.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI ET CARACTÉRISATION DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX



Introduction

L'inventaire architectural a été réalisé au mois d'août 2013. Il constitue un outil de base afin de mieux connaître le patrimoine bâti de la municipalité, son histoire, ses influences architecturales, ses formes et ses caractéristiques particulières, de la fondation à la toiture. La fiche technique d'un bâtiment comporte des informations sur son époque de construction, son style architectural, les fondations apparentes, la forme de la toiture, les revêtements extérieurs, les différentes ouvertures, les galeries, les éléments de décor, les annexes, l'aménagement paysager et les bâtiments secondaires. Les fiches techniques des bâtiments inventoriés sont disponibles en version informatisée et contiennent des photographies numériques ainsi que les descriptions des bâtiments. L'inventaire du patrimoine bâti permet de connaître l'état de conservation des bâtiments, leur degré d'authenticité et la qualité du milieu environnant, ce qui aidera à la prise de décision concernant la gestion patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comme nous l'avons constaté suite à l'analyse des données de l'inventaire architectural de la Pointe-aux-Orignaux, la perte et le remplacement des éléments architecturaux d'origine, surtout au niveau des revêtements, des ouvertures et des éléments de décor, nuisent le plus souvent à l'état d'authenticité et d'intégrité des bâtiments. Un autre élément à prendre en considération dans l'analyse des bâtiments est leur cadre d'aménagement. Les bâtiments s'insèrent dans un territoire et celui de la Pointe-aux-Orignaux est particulier. Il a été mentionné, précédemment, que les bâtiments anciens de la Pointe-aux-Orignaux font partie d'un ensemble comprenant des paysages majestueux tels le fleuve et le panorama de Charlevoix, des éléments paysagers comme les rosiers et les petits patrimoines comme la croix de chemin, un caveau à légumes, des remises, hangars, etc.

Des caractéristiques du cadre bâti ont été déterminées selon différents secteurs. Cette division en secteurs est importante, car elle se fait par l'ancienneté des bâtiments. Les bâtiments ne se sont pas tous construits en même temps et les types de propriétaires n'ont pas été les mêmes non plus. La majorité des bâtiments sis près du quai ont été habités par les gens aisés tels que des députés. Dans ces cas, les bâtiments ne présentent pas une architecture simple. Comparativement, de l'autre côté de l'anse, on retrouve des constructions plus récentes et qui présentent une architecture industrielle plus commune.

Il y a tout de même un point en commun pour tous les secteurs de la Pointe-aux-Orignaux. Il est important de conserver les caractéristiques générales du cadre bâti et aménagé. La grande majorité des bâtiments sur la Pointe-aux-Orignaux sont implantés sur des terrains d'une grandeur sensiblement identique, définissant ainsi une trame très serrée bien que les bâtiments restent isolés les uns des autres. Ces façades rapprochées sont caractéristiques des rues d'implantation ancienne d'où se dégage une impression d'authenticité et d'originalité à préserver.

Recommandations générales

Voici quelques recommandations générales pour intervenir de manière efficace et mieux protéger le patrimoine bâti de la Pointe-aux-Orignaux. Ainsi, il conviendrait :

1. Que la municipalité se dote d'une politique municipale de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural.
2. De mettre en place des moyens de sensibilisation afin de faire mieux connaître les caractéristiques des bâtiments patrimoniaux de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux.
3. Afin de sensibiliser la population, la municipalité devrait intégrer les données de l'inventaire à la base de données PIMIQ. Le PIMIQ est la base de données qui

alimente le Répertoire du patrimoine culturel québécois du ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'utilisation du PIMIQ permet d'améliorer les pratiques d'inventaires en standardisant la cueillette de données et la manière de les consigner et de les diffuser. L'interface de PIMIQ, le Répertoire du patrimoine culturel québécois, augmentent la visibilité et le rayonnement des biens patrimoniaux à l'échelle nationale.

4. De mettre en place des moyens d'intervention et des conseils pour mieux orienter les rénovations et la restauration des bâtiments patrimoniaux et des petits patrimoines.
5. De mettre en valeur le patrimoine bâti du milieu et son histoire locale, par le biais de panneaux d'interprétation ou d'un circuit du patrimoine local.

Recommandations spécifiques

Selon les résultats de l'inventaire et de la caractérisation du cadre bâti de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, il est essentiel de préserver à long terme le patrimoine de la Pointe-aux-Orignaux. Pour ce faire, il faut songer à :

1. Améliorer l'encadrement réglementaire concernant l'implantation et l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage bâti de la Pointe-aux-Orignaux.
2. Rehausser la qualité des interventions bâties sur le territoire de la Pointe-aux-Orignaux.
3. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les éléments caractéristiques du paysage construit et naturel de la Pointe-aux-Orignaux.

La mise en place d'un **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est recommandée.

Le PIIA permettrait à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des paysages et des particularités de la Pointe-aux-Orignaux.

Un PIIA peut être utile pour différents aspects d'intervention sur le bâti et les paysages, voici quelques exemples d'éléments qui peuvent être intégrés dans ce plan (MAMROT, 2010, en ligne). Rappelons que ce plan s'inscrit dans une démarche de concertation :

- « la conception architecturale (les murs extérieurs, les revêtements, les toitures, la fenestration, les éléments en saillie et les ornements, les devantures, les façades commerciales, les auvents, l'emplacement et la visibilité des équipements de service, la hauteur, la volumétrie, les enseignes, les couleurs, les panneaux d'affichage extérieur du menu, etc.);

- l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments aux bâtiments voisins, à la trame urbaine, aux espaces publics ou au milieu naturel;
- l'aménagement paysager (l'aménagement des cours, les cafés-terrasses, les clôtures et murs d'enceinte, les bâtiments accessoires);
- la prise en compte des perspectives visuelles remarquables; l'atténuation des conséquences visuelles négatives (entreposage, déchets, appareils mécaniques, stationnement);
- la circulation des véhicules, l'accès aux espaces de stationnement; le rapport sécuritaire et harmonieux entre les circulations des piétons et celle des véhicules;
- l'aménagement du site (l'implantation des bâtiments, le traitement des sols et l'écoulement des eaux, le lotissement); la protection des caractéristiques naturelles sur le site et de la végétation urbaine (consultez la fiche sur la plantation et l'abattage d'arbres);
- l'affichage et l'éclairage ».

Proposition de normes d'implantation et d'intégration architecturale pour la Pointe-aux-Originaux

Les normes d'implantation et d'intégration architecturale proposées couvrent les cinq principaux aspects suivants : 1) L'implantation du bâtiment sur le terrain; 2) L'arrangement des volumes du bâtiment; 3) Le traitement architectural; 4) L'aménagement extérieur; 5) Les bâtiments secondaires.

1. L'implantation du bâtiment sur le terrain

- Conserver et mettre en valeur le relief naturel du site et son couvert végétal.
- Préserver les vues panoramiques et les percées visuelles sur le fleuve.
- Respecter l'orientation et l'alignement des bâtiments traditionnels existants.



Figure 38. Exemple de construction qui nuit à la percée visuelle de la Pointe-aux-Originaux, *Ruralys*, 2013

2. L'arrangement des volumes du bâtiment

- Respecter et établir une continuité avec les caractéristiques volumétriques des bâtiments traditionnels.
- Adopter des volumes de forme simple (rectangulaire) et de dimensions s'apparentant aux volumes traditionnels.
- Respecter les hauteurs des bâtiments existants (en grande majorité, d'une hauteur de 1½ étage).
- Reprendre ou s'inspirer des éléments typiques du bâti traditionnel (lucarnes, cheminées, débords de toiture, galeries, etc.).



Figure 39. Exemple qui démontre le respect de la hauteur des bâtiments de la Pointe-aux-Originaux, *Ruralys*, 2013

3. Le traitement architectural des bâtiments

- Établir des liens formels et proportionnels avec les caractéristiques architecturales dominantes des bâtiments traditionnels.
- Reprendre la distribution, les proportions et les dimensions et le mode de subdivision des ouvertures du bâti traditionnel.
- Adopter des matériaux de revêtement compatibles avec les matériaux de revêtement, les textures et les couleurs traditionnelles (interdire le clin de vinyle).
- Utiliser une ornementation appropriée pour mettre en relief les composantes du bâtiment (chambranles, planches cornières, corniches).
- Adopter des galeries, porches, vérandas de type traditionnel pour renforcer les relations ou liaisons avec les bâtiments avoisinants.



Figure 40. Exemple d'intervention réussie : avant et après la rénovation de fenêtres du 165, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys*, 2013

4. L'aménagement extérieur

- Mettre en valeur les abords du bâtiment et les limites de la propriété et assurer l'intégration des bâtiments au paysage naturel environnant.
- Adopter un aménagement paysager de type naturel aux abords de la résidence et favoriser la conservation des rosiers *rugosa* (églantiers) et l'implantation de plantes indigènes.
- Utiliser des matériaux naturels pour les murs ou murets de soutènement, les voies d'accès et pour les clôtures.



Figure 41. Exemple réussi de l'aménagement extérieur du 102, chemin de la Cinquième-Grève Est, *Ruralys*, 2013

5. Les bâtiments secondaires

- Adopter un modèle de bâtiment secondaire compatible avec le bâtiment principal et s'inspirant des caractéristiques des bâtiments secondaires traditionnels.
- Favoriser l'implantation d'un bâtiment secondaire dont les dimensions maximales correspondent au 2/3 de celles de la résidence.
- Adopter un traitement architectural (matériaux de revêtement, ouvertures) compatible avec celui de la résidence pour les garages, les hangars, les remises-ateliers ou les cabanons.

- S'inspirer et reprendre les caractéristiques architecturales des dépendances agricoles et bâtiments secondaires traditionnels.



Figure 42. Remise du 104, route du Quai, *Ruralys*, 2013

CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE-OUELLE



Introduction

L'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a été réalisée dans une perspective de mise en valeur de ce secteur de la municipalité de Rivière-Ouelle reconnue pour son patrimoine. Cet outil de connaissance et de gestion des paysages vise aussi la sensibilisation des résidents à la question paysagère. Cette dernière, de plus en plus présente dans notre société, est un sujet d'actualité au Bas-Saint-Laurent, en particulier sur le littoral hautement convoité du fleuve Saint-Laurent.

Le paysage est le territoire perçu par l'humain. En tant que territoire perçu et ayant une signification, il influence la qualité de vie des individus et des communautés. Par ailleurs, l'être humain crée continuellement le paysage par ses multiples activités. Le paysage s'avère donc changeant, modelé par les acteurs, leurs interventions, leurs perceptions et les processus biophysiques. Il constitue un facteur pour choisir une destination touristique.

Le paysage est une composante de plus en plus importante de la qualité de vie des individus et des communautés. En tant que territoire perçu ayant une signification, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination entre autres en fonction de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires. La diversité du littoral, la présence forte de l'estuaire du Saint-Laurent, les milieux humides, les boisés, la topographie, les hameaux et leur patrimoine bâti et la villégiature contribuent à la richesse d'un paysage tel celui de la Pointe-aux-Orignaux, sur le littoral de Rivière-Ouelle.

L'étude est présentée sous la forme d'un rapport écrit comprenant une série de fiches de caractérisation, une par entité paysagère. Le rapport illustré de photographies et de cartes présente la méthodologie, l'état des connaissances sur les paysages, le portrait de la zone d'étude et de la présentation des 5 fiches de caractérisation. Une discussion issue de l'analyse est accompagnée d'une série de recommandations et d'orientations spécifiques. Le rapport est illustré de cartes (A et B) insérées dans le rapport. La carte A, contenant les numéros civiques des propriétés, présente les cinq entités paysagères identifiées de même que l'évaluation de la qualité des paysages. La carte B présente le relevé des types de vues et percées visuelles, les points de repères paysagers et les éléments structurants et remarquables. Une banque de photographies classées par tronçons de routes permet une consultation facile des lieux visités.

Conclusion et recommandations

Cette étude a présenté à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux et de ses entités paysagères les caractéristiques de ses paysages. Il s'agissait d'une nouvelle échelle de caractérisation qui fait suite à l'étude des paysages de l'ensemble de la MRC de Kamouraska. Cette fois l'échelle est locale, c'est-à-dire qu'elle couvre le territoire restreint de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Il s'agissait d'une micro-analyse du milieu.

Les paysages humanisés du littoral kamouraskois sont reconnus depuis longtemps pour leur richesse. Le secteur de la Pointe-aux-Orignaux en fait partie. Désignée aire patrimoniale, et comprenant aussi le haut de la route du quai, l'anse et le secteur des Jésuites, elle fait l'objet d'un intérêt particulier de la part de la municipalité de Rivière-Ouelle qui désire mettre en valeur et protéger ce secteur historique principalement reconnu pour son quai et le développement de la villégiature.

Les éléments structurant le paysage, les points de repères paysagers, les percées visuelles et les éléments remarquables ont donc été inventoriés sur une carte illustrant également les trois types d'ouverture visuelle possibles le long des routes de la zone d'étude (types de vues). Elles peuvent être ouvertes, filtrées ou fermées. L'attention pourra par exemple être portée rapidement sur les vues ouvertes afin de les préserver. Il s'agit d'un outil facile à consulter. Des actions précises peuvent être entreprises pour la préservation et la mise en valeur de ces paysages patrimoniaux. Elles sont présentées sous la forme de recommandations générales et spécifiques.

Les recommandations générales émises à la MRC de Kamouraska (Ruralys, 2008) sont encore valables, selon leur nature, à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Elles concernaient alors les questions d'affichages et d'enseignes, la restauration de sites d'extraction de sable ou de graviers, l'entreposage à ciel ouvert, l'aménagement des entrées de villages, la mise en valeur des paysages insulaires et maritimes et la revalorisation du bâti dans le paysage rural. Nous recommandons également à la municipalité de consulter et de s'approprier l'ouvrage *Paysages du Québec : Manuel de bonnes pratiques* (Paysages Estriens, 2010).

L'étude des paysages à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a identifié des entités paysagères qui font l'objet de recommandations et orientations spécifiques (voir les fiches de caractérisation). Ces recommandations, à une échelle locale, ont pour objet de permettre à la municipalité de mieux protéger les paysages de la zone d'étude. Elles sont présentées par entité paysagère dans le tableau 2 :

Tableau 3. Recommandations et orientations spécifiques par entités paysagères.

Recommandations et orientations spécifiques par entité paysagère
ROUTE DU QUAI - Aménager l'entrée de l'aire patrimoniale en fonction du concept de mise en valeur proposé par Ruralys (Ruralys 2013) à la MRC de Kamouraska (signature paysagère, mobilier, couleurs, affichage). - Éviter l'ajout de bâtiments dans cette entité paysagère. - Élaguer (sans dépasser la limite de coupe autorisée) le boisé de l'escarpement afin d'ouvrir la vue sur la pointe aux Orignaux. - Sensibiliser les propriétaires de la villa Fleur des bois à la restauration nécessaire d'une partie de la clôture de brique qui ceinture leur propriété, à l'entrée de la côte. Ce projet pourrait être réalisé en partenariat avec la municipalité ou le comité d'embellissement. - Préserver les clôtures de part et d'autre de la route : elles font partie du patrimoine bâti. - Mise en valeur possible : patrimoine bâti; panneau d'accueil de l'aire patrimoniale.
ANSE DES MERCIER - Advenant un aménagement du terrain humide du numéro 118 pour l'approvisionnement en eau des pompiers, veillez à ce qu'il soit parfaitement intégré à l'environnement local. - Maintenir les marges de recul des constructions par rapport à la route. - Assurer un contrôle strict des volumes et de l'intégration architecturale des résidences principales et secondaires dont les propriétaires voudraient entreprendre des travaux. - Réglementer et contrôler l'usage de mâts et de drapeau. Ils peuvent affecter la qualité du paysage d'une aire patrimoniale. - Interdire tout enlèvement d'égantiers entre la route et l'anse. - Mise en valeur possible : · Interprétation du milieu naturel de l'anse : végétation, faune, érosion, etc. · Interprétation et mise en valeur du patrimoine bâti
BOISÉ DE LA 5^E GRÈVE EST - Si des habitations devaient être construites dans ce secteur, veiller à les intégrer à l'environnement boisé et proscrire toute coupe forestière abusive. - Aménager les bordures du chemin des Jésuites (partie sud-est), en particulier le long de la plantation de pins. - Signaler le partage de la route piétons/voitures.
CHEMIN DES JÉSUITES - Protéger la végétation entre la route et la plage. Elle est un rempart contre l'érosion. Puisque les propriétés vont de part et d'autre du chemin, interdire l'enlèvement de tout arbre ou églantier.

- Interpréter le paysage maritime offert par cette entité : panneau, activité de découverte, etc.

CHEMIN DES JÉSUITES (suite)

- Le terrain non construit situé dans la courbe du chemin (#159) devrait être aménagé minimalement (tonte des herbes). S'il devait être loti, contrôlé la taille et le style architectural du bâtiment à construire.
- Il pourrait être souhaitable de promouvoir la circulation à pied sur ce chemin (sauf pour les résidents saisonniers).
- La conservation intégrale de ce paysage est à souhaiter.
- Mise en valeur possible :
 - Interprétation du paysage humanisé maritime
 - Interprétation de la végétation et de son rôle face à l'érosion littorale

POINTE AUX ORIGNAUX

- Proscrire l'ajout de cabanons ou de petits garages aux limites des lots afin d'éviter l'obstruction de percées visuelles sur l'anse, le manoir, la chapelle ou l'estuaire.
- Le caractère de villégiature et la disposition généralement « aérée » des bâtiments doivent être conservés. Un nouveau lotissement doit être proscrit afin de préserver le caractère de villégiature du lieu, la lisibilité du paysage et les ouvertures visuelles.
- Aménager le rond-point cul-de-sac : végétalisation basse, aménagement de l'aire de stationnement, construction d'un petit bâtiment intégré à l'architecture locale et offrant une toilette publique permanente, aménager une aire de repos.
- Aménager le terrain de l'église : enlever l'asphalte et végétaliser le site.
- Interdire la plantation de haies à haute croissance verticale afin de conserver les percées visuelles au fleuve.
- Permettre un seul type d'affichage, soit celui sur un mur d'un bâtiment, à l'exemple du manoir.
- Interdire l'utilisation de graminées à haute croissance verticale qui pourrait obstruer les ouvertures visuelles sur l'anse et l'estuaire.
- Privilégier les clôtures de perches, les clôtures basses à petits barreaux, et interdire les clôtures trop massives ou pleines.
- Mise en valeur possible :
 - Multiples possibilités de circuit de panneaux d'interprétation dans le secteur du rond-point du quai. Plusieurs sujets possibles en lien avec la vie maritime, le patrimoine bâti, les structures du paysage, etc.
 - Mise en valeur de la pêche à l'anguille.
 - Activités publiques de découverte.

De manière générale, nous recommandons à la municipalité de Rivière-Ouelle que dans tout projet de développement ou d'aménagement, que ce soit à l'échelle d'un terrain, d'une résidence, d'un cabanon, d'une rue, etc., soit discret et en harmonie avec le caractère naturel et de haute qualité de l'aire patrimoniale. L'aire patrimoniale présente

un équilibre du point de vue des paysages. Toutefois, un seul aménagement ou infrastructure pourrait venir dénaturer ce lieu et faire diminuer sa qualité paysagère.

La municipalité de Rivière-Ouelle a maintenant en main un outil de connaissance et de gestion des paysages à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Cet outil lui permettra de mettre en œuvre des actions concrètes de mise en valeur et de protection des paysages, mais aussi du patrimoine en général. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) intégrant une dimension paysagère, doit être un outil à élaborer rapidement afin de mieux contrôler les changements à survenir sur ce territoire. D'autre part, la démarche de désignation de paysage culturel patrimonial élaborée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pourrait être envisagée par la municipalité. Cette désignation vise la conservation et la mise en valeur de caractéristiques paysagères remarquables. Avant d'accéder à ce statut, la municipalité doit avoir caractérisé son paysage et réalisé une démarche collective participative. Avec une étude patrimoniale en main, un processus de consultations publiques peut être amorcé en vue d'une demande collective de désignation. Un plan de conservation et différents outils permettront au milieu de contrôler le développement et l'aménagement afin qu'ils aient lieu en harmonie avec le paysage culturel patrimonial. Des effets positifs de cette désignation peuvent toucher directement la mise en valeur, le maintien de la qualité de vie et le développement du tourisme.

Ainsi l'étude des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux confirme la haute valeur patrimoniale de ce milieu. Cet outil de connaissance et de gestion des paysages permet une étape de plus vers une concertation sur les orientations de développement, d'aménagement, de préservation et de mise en valeur de la Pointe-aux-Orignaux.

ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE OUELLE



INTRODUCTION

L'évaluation du potentiel archéologique de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux (figures 1 à 3) consiste à passer en revue et analyser un ensemble de données environnementales et historiques. L'objectif d'une telle étude est de cartographier les zones les plus susceptibles de receler des vestiges d'une occupation humaine, amérindienne ou eurocanadienne. La cartographie ainsi produite représente un outil de recherche, de mise en valeur et de gestion du patrimoine archéologique.

Cette étude s'ouvre sur la méthode utilisée pour analyser et cartographier le potentiel archéologique. S'ensuit une description des principales composantes de l'environnement, incluant une présentation de la mise en place de ces caractéristiques depuis la dernière glaciation. Le point suivant s'attarde à présenter quelques traits des groupes culturels qui ont occupé ou qui sont susceptibles d'avoir fréquenté ces lieux. Le chapitre final sert à préciser les limites des zones de potentiel et à en déterminer la valeur. La conclusion passe en revue les éléments principaux de cette étude et soumet des recommandations afin d'assurer la pérennité du patrimoine archéologique de ce lieu.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude de potentiel archéologique de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a pris en considération un ensemble de données environnementales et historiques pour en arriver à déterminer la présence de 10 zones susceptibles de receler des vestiges.

Parmi celles-ci, trois évoquent une possible occupation amérindienne. Rappelons que le bord du fleuve a déjà fait l'objet d'un inventaire afin de découvrir des vestiges autochtones et que rien n'a été trouvé. C'est pourquoi le potentiel de ce secteur apparaît limité. Une zone y a quand même été retenue parce que le terrain est relativement intact et qu'il se situe un peu en retrait d'une petite anse favorable à l'accostage. Quant aux deux autres zones, elles se situent le long de la limite sud de l'aire patrimoniale et elles n'ont jamais été inventoriées. On y trouve des plages soulevées, relativement anciennes (env. 8 000 ans AA), d'où la possibilité d'y découvrir des traces relatives au peuplement initial de la région par les Amérindiens.

En ce qui concerne le potentiel d'occupation eurocanadienne, sept zones le représentent. Elles évoquent la plupart des thèmes associés à l'utilisation et au développement de la Pointe-aux-Orignaux depuis le 18^e siècle. C'est ainsi que certaines pourraient receler des artefacts ou des vestiges des pêcheurs qui se sont sûrement attardés dans ce secteur au régime français. Cela étant dit, la majorité de ces zones se rapportent à la présence possible de vestiges associés à la population pionnière, les premières maisons étant construites au milieu du 19^e siècle. Dans le secteur du quai, les thèmes sont plus divers (vie religieuse, villégiature, pêche, population pionnière) parce que se trouve là le noyau « villageois ».

Ces résultats peuvent être abordés de deux façons. Ils devraient d'abord être inscrits au schéma d'aménagement de la MRC et, advenant que des travaux affectant le sous-sol soient planifiés dans l'une ou l'autre des zones retenues, il importe de procéder préalablement à un inventaire archéologique afin d'y vérifier la présence d'artefacts ou de vestiges. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme d'acquisition de connaissances, la municipalité pourrait y entreprendre un petit projet de recherche axé sur l'un ou l'autre des thèmes évoqués et ainsi documenter à des fins de mise en valeur les modes d'utilisation anciens de ces lieux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux concerne différents domaines du patrimoine culturel, soit le patrimoine bâti, les paysages et l'archéologie. Elle a permis de dévoiler toute l'importance et la valeur patrimoniale de ce secteur de Rivière-Ouelle (carte synthèse). Que ce soit par son patrimoine bâti, ses paysages et son potentiel archéologique, la Pointe-aux-Orignaux a fait l'objet d'une analyse détaillée permettant ainsi de mieux la connaître, mais davantage de donner à la municipalité des outils de gestion de ses ressources patrimoniales pour la création de projets de mise en valeur. Cette mise en valeur doit avant tout être à la hauteur de la qualité naturelle et culturelle de ce milieu. Selon le cas des interventions et des améliorations de son cadre bâti, de la gestion de ces paysages et d'actions sur des travaux d'aménagement et d'entretien peuvent faire la différence. De plus, l'aire patrimoniale dévoile un aspect non visible de son patrimoine, celui de ses ressources archéologiques potentielles qui doivent être prises en compte pour d'éventuels projets d'aménagement ou tout simplement pour enrichir les connaissances.

Pour respecter les lieux, maintenir la qualité de vie des citoyens et attirer davantage de visiteurs, plusieurs recommandations générales et spécifiques ont été dévoilées. Elles touchent plusieurs niveaux d'intervention : la protection, la mise en valeur, la diffusion et la sensibilisation. Le niveau de protection permet de baliser les interventions et d'établir un cadre harmonieux à l'ensemble des interventions à venir dans l'aire patrimoniale. Cette démarche doit se faire en concertation avec le milieu. Ce niveau réglementaire doit être associé à des démarches de sensibilisation de la population et des élus au patrimoine en général. Des outils de diffusion permettront de rejoindre les citoyens, de les informer sur la grande valeur patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, créant ainsi une grande fierté envers ce paysage culturel et assurant sa mise en valeur en respect avec ses caractéristiques patrimoniales et les gens qui l'habitent.